

Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.



Vous travaillez dans la filière volailles maigres , palmipèdes gras.

Abattage animaux	Classement correspondant	Organisme de Contrôle	Obligations lors de l'installation
Supérieur à 2 tonnes/jour	ICPE soumise A autorisation	DDCSPP	Dossier de demande d'autorisation , Enquête publique, Arrêté Préfectoral d'autorisation
Compris entre 500kg/jour et 2 tonnes /jour	ICPE soumise A déclaration	DDCSPP	Dossier de Déclaration
Inférieur à 500kg /jour	Non classée au titre des ICPE	ARS , Mairie	RSD ou réglementation spécifique



Vous travaillez dans la filière viande .

Transformation de viande	Classement correspondant	Organisme de Contrôle	Obligations lors de l'installation
Supérieure à 2 tonnes/jour	ICPE soumise A autorisation	DDCSPP	Dossier de demande d'autorisation , Enquête publique, Arrêté Préfectoral d'autorisation
Comprise entre 500kg/jour et 2 tonnes /jour	ICPE soumise A déclaration	DDCSPP	Dossier de Déclaration
Inférieure à 500kg /jour	Non classée au titre des ICPE	ARS , Mairie	RSD ou réglementation spécifique

- **Abattage d'animaux.** N° de la rubrique : **2210.2.**

Le poids des animaux exprimé en carcasses étant, en activité de pointe : supérieur à 500 kg/jour mais inférieur ou égal à 5 T./jour

- **Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale.** N° de la rubrique : **2221.2.**

La quantité de produits entrant étant supérieure à 500 kg/jour mais inférieure ou égale à 2t/jour.

TOUT DOSSIER TRANSMIS INCOMPLET SERA REFUSE

Liste des pièces à adresser à la Direction Départementale du Territoire – Secrétariat Général – Unité des Procédures 127, quai Cavaignac 46009 CAHORS Cedex **en triple exemplaire** :